

Ministry of Education

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat  
Queens Park  
Toronto ON M7A 1L2



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Agentes et agents de supervision des administrations scolaires  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Kit Rankin  
Directrice  
Direction des services régionaux

Marie-France LeFort  
Chef  
Bureau de la participation des parents

**DATE :** Le 19 octobre 2006

**OBJET :** **Subventions pour la participation et l'engagement des  
parents destinées aux écoles (PEP): Processus de demande  
des conseils d'école**

---

Dans leur examen de la littérature concernant l'influence des familles sur le rendement scolaire, Anne T. Henderson et Karen L. Mapp (2002) ont constaté que lorsque les écoles, les familles et les communautés travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage, les enfants ont tendance à avoir de meilleurs résultats scolaires, à poursuivre leur scolarité et à apprécier l'école.

Tel qu'annoncé dans la Politique de participation des parents de l'Ontario publiée en décembre 2005, un nouveau programme de subventions totalisant un million de dollars apporte un appui aux initiatives de conseils d'écoles visant à aider des parents qui doivent relever des défis, comme l'arrivée récente au Canada, le degré de maîtrise du français ou de l'anglais, des difficultés socio-économiques, des handicaps physiques ou le transport jusqu'à l'école, afin de participer à l'éducation de leurs enfants.

Cette note de service fournit d'importants renseignements sur ce nouveau programme de subventions pour la participation des parents.

### **A. Lire, partager et informer**

Le Ministère est en train d'envoyer une trousse de demande de subvention à chaque école et à chaque conseil scolaire. Nous demandons aux agentes et agents de supervision et aux secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers de transmettre cette note de service et la trousse en annexe aux personnes responsables du conseil d'école.

La subvention PEP destinées aux écoles offre aux conseils d'école une occasion unique de faciliter les contacts entre l'école, les parents et la communauté. Nous les encourageons à présenter une proposition seuls ou en partenariat avec d'autres conseils d'école, des parents ou des groupes de la communauté. La direction des écoles, les comités de participation des parents et le personnel des conseils ont été invités à faciliter la préparation des propositions.

Conscients du temps limité dont disposent les bénévoles siégeant aux conseils d'écoles, et pour limiter le fardeau administratif de la direction des écoles, nous avons redoublé d'attention, en tenant compte des conseils des parents, pour élaborer un formulaire simple. **Le formulaire de demande, le modèle de rapport et les instructions détaillées pour les remplir sont annexés à la présente et se trouvent également en ligne à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/index.html>.**

## **B. Dates importantes**

### **1) 21 novembre 2006 : Date limite pour présenter une proposition de projet au Bureau de la participation des parents et au conseil scolaires**

Les conseils scolaires ont jusqu'au **21 novembre 2006** pour présenter une proposition de projet. En plus d'envoyer une proposition au Bureau de la participation des parents (BPP), ils doivent remettre un exemplaire signé à l'administration scolaire, aux soins de l'agente ou agent de supervision ou de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier. Ainsi, l'administration scolaire pourra revoir toutes les propositions des conseils d'école, si elle le désire, afin de vérifier que les projets sont conformes à ses politiques et stratégies relatives à la participation des parents.

### **2) 5 décembre 2006 et 12 décembre 2006**

Après le processus officiel d'examen des propositions, et d'ici le **5 décembre 2006**, le Bureau de la participation des parents communiquera avec chaque administration scolaire. Celles-ci devront confirmer que les projets que le Bureau juge admissibles sont conformes à leurs politiques et stratégies relatives à la participation des parents.

**Important** : Veuillez noter que les projets d'école que l'administration scolaire n'appuie pas ne seront pas financés. Si le Bureau de la participation des parents n'a pas reçu de réponse de celle-ci d'ici le **12 décembre 2006**, il présumera que tous les projets admissibles doivent être financés et rédigera les contrats avec l'administration scolaire concernant ces projets.

### **3) Semaine du 18 au 22 décembre 2006**

Sur réception des avis des administrations scolaires, le Bureau de la participation des parents préparera les contrats de transfert de fonds. Les administrations scolaires lui retourneront les contrats signés, puis les fonds alloués aux projets approuvés seront

transférés. Les administrations scolaires devront coordonner la distribution des fonds aux conseils d'écoles et en faciliter l'accès; le processus peut être le même que celui utilisé pour distribuer l'allocation de 500 \$ au titre de la participation des parents attribuée aux conseils d'écoles.

### **C. Renseignements**

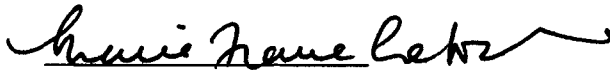
Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour préparer la demande de subvention, vous pouvez communiquer avec Laurent Tregonning, agent d'éducation, au 1-800-530-2118, ou à l'adresse [Laurent.tregonning@ontario.ca](mailto:Laurent.tregonning@ontario.ca)

Après le 12 décembre 2006, les questions peuvent être adressée au Bureau de la participation des parents :  
Téléphone : 1-800-387-5514  
Courriel : [parent.participation@ontario.ca](mailto:parent.participation@ontario.ca)

Nous attendons avec intérêt vos propositions d'activités visant à engager plus de parents dans l'éducation de leurs enfants.



Kit Rankin  
Directrice,  
Direction des services régionaux



Marie-France LeFort  
Chef,  
Bureau de la participation des parents

c.c. : Chefs régionaux, ministère de l'Éducation